|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| A/53/1 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 9 mai 2014 | | |

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante‑troisième série de réunions**

**Genève, 8 et 9 mai 2014**

ordre du jour unifiÉ et annotÉ

*adopté par les assemblées*

# Introduction

1. Dans le présent document, les points des projets d’ordre du jour des assemblées et autres organes (dont la liste figure dans le document A/53/INF/1) sont présentés de façon unifiée, c’est‑à‑dire qu’une question qui concerne plus d’une assemblée ou d’un autre organe constitue un seul point de l’ordre de jour.
2. Tous les points de l’ordre du jour sont annotés. Sous chacun d’eux figurent les indications suivantes :
   * 1. les assemblées et autres organes intéressés,
     2. le président (selon l’article 42 des Règles générales de procédure de l’OMPI),
     3. le document préparatoire, le cas échéant.

# Liste des points de l’ordre du jour

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Nomination du Directeur général
4. Examen de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles
5. Adoption des rapports
6. Clôture des sessions

# Ordre du jour unifié et annoté

Point 1 OUVERTURE DES SESSIONS

Assemblées et autres organes intéressés : tous

Président : le président de l’Assemblée générale

Document : A/53/INF/1 (*Renseignements d’ordre général*)

Point 2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Assemblées et autres organes intéressés : tous

Président : le président de l’Assemblée générale

Document : le présent document

Point 3 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assemblées et autres organes intéressés : tous

Président : le président de l’Assemblée générale

Documents : A/53/2 (*Nomination du Directeur général*)

WO/GA/45/1 (*Conditions de la nomination du Directeur général*)

WO/GA/45/3 (*Rapport du Groupe de travail sur les conditions de la nomination du Directeur général pour un nouveau mandat*)

Point 4 EXAMEN DE LA CONVOCATION D’UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L’ADOPTION D’UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES

Assemblées et autres organes intéressés : Assemblée générale

Président : le président de l’Assemblée générale

Document : WO/GA/45/2 (*Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles*)

Point 5 ADOPTION DES RAPPORTS

Assemblées et autres organes intéressés : tous

Président : le président de l’Assemblée générale

Documents : les projets de rapport

Point 6 CLÔTURE DES SESSIONS

Assemblées et autres organes intéressés : tous

Président : le président de l’Assemblée générale

Document : aucun

[Fin du document]